Groupama Gan
REIM

Groupama Gan Pierre 1 – Investissement

Investissement - 11 juillet 2019

Groupama Gan REIM, pour le compte de l'OPCI **Groupama Gan Pierre 1**, acquiert, auprès de SOPIC, un portefeuille de six actifs commerciaux de centre-ville et de périphérie situés principalement dans la région des Hauts-de-France et loués à des enseignes nationales et internationales reconnues telles qu'Action, Burger King, CIC, Décathlon, Kiabi et La Poste.

Cet investissement d'environ 15,7 M€ (droits inclus), qui affiche un rendement de 5,6%, permet à l'OPCI **Groupama Gan Pierre 1** de compléter son portefeuille d'actifs immobiliers tertiaires et d'étendre son maillage territorial national avec des commerces loués à des enseignes solidement implantées et localisés sur des emplacements commerciaux reconnus.

Ce document est purement et exclusivement informatif. Ce document et les informations qu'il dispense ne saurait en aucun cas constituer un conseil en investissement. Ce document ne préjuge pas d'investissements futurs et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation à souscrire ou à investir dans l'OPCI ***Groupama Gan Pierre 1****. Aucune décision d'investissement ne doit être prise sur l'unique base de ce document. Les opinions exprimées dans celui-ci appartiennent à leurs auteurs et ne sauraient engager* ***Groupama Gan REIM****. Les informations présentées dans ce document sont établies à sa date de publication.* ***Groupama Gan REIM*** *ne peut s'engager à les tenir à jour en cas de changement.*

Avant d'investir dans l'OPCI ***Groupama Gan Pierre 1****, véhicule d'investissement immobilier géré par* ***Groupama Gan REIM****, Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), vous devez lire attentivement la Note d'Information et les Statuts, documents réglementaires disponibles sur le site www.groupamagan-reim.fr.*

Tout investissement dans un OPCI comporte notamment les risques suivants :

A. Risque de perte en capital lié à l'absence de garantie de remboursement du capital initialement investi.



B. Risque de liquidité lié à la difficulté potentielle de céder des actifs immobiliers dans un délai court.

C. Risque de marché lié à la variation des marchés immobiliers, des marchés financiers et plus globalement à la conjoncture économique.

D. Risque lié à l'effet de levier en cas de recours à l'endettement et en cas d'évolution défavorable des marchés immobiliers.